



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session Cinquième Commission

Points 123 et 106 b) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays
les moins avancés : application du Programme d'action
en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/56/L.78

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago Wins (Uruguay)

1. À ses 38e et 40e séances, tenues respectivement les 18 et 24 décembre 2001, la Cinquième Commission a, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/56/L.78 soumis par le Secrétaire général (A/C.5/56/29). À la 38e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant établi par ce comité (A/56/716).

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances correspondantes (A/C.5/56/SR.38 et 40).

Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission, ayant examiné les rapports du Secrétaire général (A/C.5/56/29) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/716), approuve les recommandations du Comité consultatif et informe l'Assemblée générale que si le projet de résolution A/C.2/56/L.78 est adopté, un crédit d'un montant net de 1 220 700 dollars devrait être ouvert au titre

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



de l'exercice biennal 2002-2003, sous réserve de l'application des procédures régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.
